



## compte rendu de réunion

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| réunion      | CSB du 27 juin 2022 - compte-rendu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| participants | <b>ABES</b> : en téléconférence : David Aymonin, Marianne Giloux<br><b>BnF</b> : Arnaud Beaufort, Sophie Mazens, Emmanuel Jaslier, Sophie Brezel<br><b>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation</b> : Yves Moret<br><b>Ministère de la Culture et de la communication</b> : Jérôme Belmon, Aurélien Conraux, Pascale Issartel |
| excusés      | Emmanuelle Bermès, Odile Contat, Marie de Laubier, Anne Pasquignon                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### 1. Ordre du jour

- Révision de la convention BnF-CNFPT-Ministère de la Culture
- Prise en compte des langues régionales dans les métadonnées
- Place de la Bibliothèque nationale de France dans les dispositifs nationaux de signalement des collections de périodiques
- Feuille de route du Groupe de travail EAD en bibliothèque
- Relations des ministères avec l'AFNOR
- Actualités de la Transition bibliographique
  - Calendrier de publication des prochains chapitres de RDA-FR
  - Point de situation RH
  - Etablissement d'une ontologie RDA-FR
  - Evolution de la gouvernance projet FNE
  - Relation des agences et des ministères avec l'AFNOR

### 2. Synthèse des discussions

#### A. Révision de la convention BnF-CNFPT-Ministère de la Culture

Emmanuel Jaslier et Jérôme Belmon font le point sur ce partenariat, formalisé dès 2012 par une première convention tripartite. La dernière mouture, qui portait sur l'exercice 2018-2021, est arrivée à échéance au 31 décembre 2021. Le Ministère de la Culture et le CNFPT souhaitent vivement la renouveler, eu égard au bilan très positif qui a été dressé de la mise en œuvre de cette collaboration sur son dernier exercice. En particulier, un partenariat très actif s'est noué entre le pôle Culture du CNFPT et le Département des métadonnées de la BnF autour des enjeux de la transition bibliographique et leur impact sur les pratiques professionnelles des bibliothécaires territoriaux, et qui s'est traduit notamment de produire collégialement depuis 2012 7 journées professionnelles (pour un total de 600 participants), ainsi que 23 sessions de formation (pour un total de 350 stagiaires). S'il s'agit de permettre, par le biais d'une nouvelle convention courant jusqu'à 2025, de poursuivre ce partenariat, le Ministère de la Culture ambitionne d'en faire également un outil favorisant la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans le cadre du Plan Bibliothèques, en



particulier dans le contexte du lancement de chantiers liés à son second volet, « Offrir plus », dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique. A ce titre, deux fiches « d'application » de la convention concerne plus spécifiquement la BnF : l'accompagnement et la formation à la Transition bibliographique, et la formation des personnels des bibliothèques territoriales.

- **Le Comité stratégique bibliographique valide la reconduction de la convention BnF-CNFPT-Ministère de la Culture pour la période 2022-2025.**

## **B. Prise en compte des langues régionales dans les métadonnées**

Le sujet a été proposé par le Ministère de la Culture, saisi sur la question de la non-représentation de certaines langues régionales du territoire français dans les référentiels de langue actuellement utilisés par l'Unimarc. Le Ministère de la Culture interroge les agences bibliographiques nationales sur leur capacité à mieux prendre en compte les langues régionales françaises dans les référentiels des bibliothèques, alors que le contexte législatif et institutionnel a évolué sur ces questions :

- au sein du ministère de la culture, la délégation générale à la langue française et aux langues de France « veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles. Elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation ».
- la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique prévoit que les bibliothèques des collectivités territoriales « participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ». Cet élément a été rajouté par un amendement introduit à l'Assemblée nationale après une forte mobilisation de nombreux députés.

A ce jour, la BnF et le Sudoc utilisent la norme ISO 639-2 pour les codes de langues. Dans cette norme maintenue par la Library of Congress, le niveau de granularité ne permet pas en effet de choisir certaines des langues régionales de l'espace français (*a priori* une dizaine de langues non traitées, tel le franco-provençal par exemple, auraient été recensées comme non codées), qui sont par contre référencées dans la norme ISO 639-3 maintenue par le SIL (Summer Institute of Linguistics). Toutefois, la norme ISO 639-3, extrêmement complète et précise, n'est pas implémentée dans le Sudoc ou le catalogue de la BnF ; les langues non-présentes dans l'ISO 639-2 sont rattachées à des codes plus génériques : ainsi, le franco-provençal inclus au code générique "roa" (langues romanes).

La nécessité de traiter de façon égale toutes les langues régionales de l'espace français ayant été posée, les agences bibliographiques nationales doivent donc résoudre la question du comment : faut-il ajouter *certain*s codes de la liste ISO 639-3 dans les référentiels, au cas par cas, ou implémenter complètement cette norme, beaucoup plus précise que la 639-2 ? L'Abes et la BnF doivent instruire cette question afin de mettre à jour leurs référentiels et leurs formats UNIMARC de concert, sous l'égide du Comité français Unimarc (CFU)

- **Le CSB mandate l'ABES et la BnF, dans une action conjointe et concertée sous la houlette du CFU, de trouver les solutions techniques et normatives permettant de mieux prendre en compte les langues régionales dans les référentiels de langue utilisés par leurs catalogues.**

## **C. Place de la Bibliothèque nationale de France dans les dispositifs nationaux de signalement des collections de périodiques**

Jérôme Belmon réitère devant le CSB l'attente très forte du Ministère de la Culture quant à une meilleure intégration de la BnF dans les dispositifs nationaux de signalement des collections de périodiques. Deux axes lui semblent particulièrement structurants :

- Un meilleur signalement des titres et des états de collections des périodiques de la BnF dans les outils de l'ABES, Sudoc et Périscope au premier chef.



L'opération de signalement systématique des titres de collections est en cours de réalisation par le Département des Métadonnées de la BnF : en juin 2022, l'ensemble des titres de périodiques **français** signalés au Catalogue général de la BnF, sur support physique et dotés d'un ISSN sont désormais localisés dans le Sudoc grâce à une notice d'export bimensuelle des fichiers en Unimarc. Un lien depuis la notice de titre du Catalogue général de la BnF renvoie désormais directement à la notice équivalente dans le Sudoc. Le prochain objectif est d'étendre cette localisation aux périodiques étrangers, sous support physique et dotés d'un ISSN, selon la même mécanique de localisation.

Notons par ailleurs que la BnF envoie désormais également à l'Abes les fichiers KBArt de métadonnées de ses périodiques numérisés (libres de droit ou non) dans Gallica et RetroNews, afin d'alimenter la Base de Connaissance BACON de l'Abes.

Si un cercle vertueux entre CG, Sudoc et BACON a pu ainsi être instauré pour le signalement des titres de périodiques de la BnF, il n'est pas de même pour les états de collection de ces mêmes périodiques, chantier énorme pointé par le Rapport presse de 2018-19 rendu par C. Aurérin et A. Girard, et qui pointe dans les collections de la BnF les lacunes et l'hétérogénéité de la complétude et du mode de signalement de ces états de collections. A ce sujet, un chantier structurant permettant là encore de procéder par étapes organisées, en « cercles concentriques », pourrait être celui de la reprise des données dans le cadre de la constitution de la collection de presse de référence de la BnF, dans l'optique de l'ouverture à terme d'un Conservatoire de la presse dans le nouveau centre de conservation d'Amiens. S. Brezel, interrogée pour la DCO, en charge de ce dossier, ne suit pas spécifiquement ce dossier, qui devra donc être repris hors CSB entre le Ministère et la Direction scientifique et technique de la DCO.

- L'achèvement dans des délais les plus brefs possibles de la BIPFPIG (Bibliographie de la presse française politique et d'information générale).

Jérôme Belmon salue l'important travail bibliographique jusqu'ici accompli (71 volumes couvrant la publication de la presse des origines à 1944 dans 73 départements) et disponible sur le site Presse locale ancienne. Il souhaite toutefois pointer les délais de réalisation d'une telle entreprise, lancée en 1964, et qu'il conviendrait d'achever dans des délais maîtrisés pour la grosse vingtaine de départements encore non entamés. La BnF ne peut que souscrire à ce vœu, tout en pointant la question des moyens, fort modestes. S. Brezel, interrogée pour la DCO, en charge de ce dossier dans le cadre de l'activité de son service de l'Inventaire rétrospectif, ne suit pas spécifiquement ce chantier, qui devra donc être débattu dans un autre cadre entre la Direction scientifique et technique de la DCO et le Ministère de la Culture.

- **Le CSB encourage le Département des Métadonnées et l'ABES à poursuivre l'effort d'extension du corpus de titres de périodiques signalés de façon partagée. Des rendez-vous ultérieurs seront programmés pour lancer l'instruction de signalement partagé des états de collection, ainsi que les moyens nécessaires, le cas échéant, à une accélération du chantier de la BIPFPIG.**

#### **D. Feuille de route du groupe de travail *EAD en bibliothèque***

Prévu initialement pour un premier livrable en début d'année 2022, le groupe de travail EAD en bibliothèque a connu des problèmes RH qui l'ont contraint à faire glisser le calendrier de révision du Guide des bonnes pratiques en EAD. Cette révision constitue en réalité une refonte approfondie : mise à jour des fiches de bonnes pratiques par éléments, accompagnée en parallèle de la synthèse par éléments et attributs lorsque les modifications affectent leur statut. Dans ce contexte, le chantier reste mis en œuvre, avec l'objectif de livrer un premier lot de fiches à la rentrée 2022.

Au-delà de ce chantier, l'ensemble des interlocuteurs du CSB conviennent qu'il devient nécessaire de tirer un bilan des réalisations du groupe et de fixer ses perspectives de travail sur les prochaines années.

- **Le CSB commande au Groupe de travail EAD en bibliothèque de lui adresser un rapport de bilan et perspectives, pour soumission au CSB de décembre 2022 (sous réserve que les difficultés RH aient pu être surmontées).**



## E. Relations des Ministères avec l'AFNOR

Ce point d'information à la demande du Ministère de la Culture, qui, dans le cadre de sa réflexion sur ses relations avec l'AFNOR et afin d'évaluer au mieux si le montant de la subvention annuelle qu'il verse à cette Agence est bien à la hauteur des services rendus, a lancé une série d'entretiens afin de mieux resituer l'apport de l'AFNOR aux différents établissements et opérateurs du Ministère. Dans ce contexte, les liens avec la Transition bibliographique interrogent, l'AFNOR ne produisant pas de fascicules de documentation (comme c'était le cas pour les normes de catalogage Z44-050 et suivantes), fournissant un processus de relecture et validation de la norme qui pourrait être mené indépendamment, et que le lien privilégié qu'elle fournit avec l'ISO peut sembler superflu, RDA n'étant pas une norme ISO. Le Ministère de la Culture informe donc poursuivre ce chantier d'instructions afin de redéfinir, le cas échéant, ses relations avec l'AFNOR.

## F. Actualités de la Transition bibliographique

Calendrier prévisionnel des publications de chapitres de RDA-FR pour l'année 2022 :

- Section 8 : relations entre œuvres et expressions
- Chapitre 7.2 : instructions supplémentaires pour les œuvres et expressions musicales
- Chapitre 11 : identification des collectivités
- Auxquels s'ajoutent 13 sections du chapitre Manifestations

Devraient *a priori* se rajouter les éléments suivants d'ici la fin de l'année 2022 :

- Chapitre 4 : sections sur les informations relatives à l'acquisition et à l'accès du chapitre Manifestations et items
- Chapitre 7.1 : Œuvres textuelles : cas général
- Chapitre 7.3 : Œuvres textuelles : œuvres juridiques
- Chapitre 9 : révision de l'identité publique des personnes
- Les sections consacrées aux relations entre agents personnes et familles
- Chapitre 18 : Instructions générales sur l'enregistrement des relations entre des agents et des OEMI
- Chapitre 19 : Relations entre des agents et des œuvres
- Chapitre 20 : Relations entre des agents et des expressions.

Travail de fond entamé depuis 2015, la Transition bibliographique connaît nécessairement, au bout de huit ans d'existence, une situation RH qui évolue régulièrement. La durée estimable du reste-à-faire pose cependant des questions de soutenabilité à terme d'un tel dispositif, alors que trois départs d'importance sont programmés à l'été 2022 : la pilote du groupe Normalisation, le pilote du sous-groupe Œuvres et expressions, la co-pilote du groupe Systèmes et données. Elle s'est déjà posée pour certaines composantes : ainsi la mise en œuvre de la réforme Rameau, dont il avait été décidé en 2021 qu'elle se ferait dans le cadre du sous-groupe normalisation CLT (Concepts, Lieux, Temps) de la TB : la partie sur les lieux est en cours d'achèvement, mais pose des questions d'implémentation concrète. Dans ce cadre, il est proposé par le Département des Métadonnées de réactiver les organes de gouvernance nationale de Rameau, plus réunis depuis 2017, en convoquant déjà un Comité de suivi opérationnel à l'automne 2022.

La question du calendrier de l'implémentation de la TB est également au cœur des questions posées par la réalisation de deux outils spécifiques : NOEMI par la BnF, dont le calendrier de déploiement a été fixé à courant 2025 (indépendamment donc de la date des livraisons de chapitres encore manquant de RDA-FR) et le Fichier National d'Entités (FNE), projet conjoint Abes-BnF lancé en étude de faisabilité en 2018 et qui doit désormais aboutir sur une phase de mise en œuvre. Pour ce faire, deux nouveautés seront mises en œuvre à la rentrée 2022 :

- L'établissement d'une ontologie RDA-FR, par le biais d'une prestation externalisée portée conjointement par l'ABES et la BnF. L'enjeu est d'obtenir une livraison progressive de l'ensemble des éléments devant constituer à terme l'ontologie RDA-FR, outil incontournable d'implémentation dans les systèmes informatiques de bibliothèques du modèle porté par le code RDA-FR. Destinée à documenter l'ensemble des réalisations de la TB, l'établissement de cette ontologie Une première



livraison est programmée prioritairement pour la partie de l'ontologie qui fixe les règles pour les agents noms de personne.

- Si les règles concernant les agents noms de personne ont été sélectionnées comme livraison prioritaire de la prestation externalisée d'établissement d'une ontologie, c'est afin de mettre le maximum d'outils à disposition du groupe pilote FNE. Ce nouveau groupe de travail, qui débutera ses travaux en septembre-octobre 2022, est constituée d'une équipe resserrée d'une dizaine d'agents de l'Abes et du Département des Métadonnées, et qui doit livrer d'ici la fin de l'année 2023 un pilote du FNE, c'est-à-dire un premier outil ayant répondu aux commandes suivantes :
  - o Test de la viabilité d'appuyer le FNE sur un socle technique Wikibase
  - o Premier chargement et fusion des notices d'autorités personnes physiques du Sudoc et du Catalogue général de la BnF pour créer une base d'entités agents personnes conformes au modèle IFLA LRM et au code de catalogage RDA-FR
  - o Développement de premières fonctionnalités d'administration co-partagée des données.

Notons enfin qu'il était initialement prévu de présenter à ce CSB de juin 2022 le rapport d'exercice du groupe Formation du programme de la TB (commandité par le CSB de décembre 2021), ainsi que les conclusions de l'étude menée par le groupe Systèmes et données auprès des éditeurs de SGB. Il a été décidé d'un commun accord de reporter l'examen de ces deux rapports au CSB de décembre, qui pourra en sus prendre connaissance du rapport d'étonnement commandité par E. Jaslier au nouveau pilote du groupe Normalisation de la TB, appelé à prendre ses fonctions en septembre 2022.

- **Le CSB valide le report à la réunion de décembre 2022 de l'examen de l'ensemble des rapports des groupes de la Transition bibliographique, afin de favoriser une discussion d'ensemble sur la stratégie et le calendrier de ce programme national.**